

Collège :

Date de la réunion :

Lieu de la réunion :

I. Composition du réseau d'écoles :

Ecoles du secteur du collège	

II. Composition du conseil de cycle :

Président(e) :

Référent(e)-collège :

Art D.321-15 - Chaque conseil de cycle élit son président parmi ses membres.

Professeurs des écoles (nom, prénom)	Lieu d'exercice	Niveau(x) / Effectifs

Professeurs du collège (nom, prénom)	Discipline

Professeurs du collège (nom, prénom)	Discipline




III. Ordre du jour :

Exemples de thèmes à aborder : analyse du programme et répartition des contenus d'enseignement dans le cycle (progressions) ; évaluation des acquis des élèves (Livret Scolaire Unique Numérique) ; suivi du parcours scolaire des élèves de l'école au collège ; travail personnel de l'élève ("devoirs" du soir...) ; échanges de pratiques professionnelles inter degrés (co-intervention...) ; élaboration d'outils pédagogiques...



IV. Compte rendu :

(le cas échéant, joindre les productions)

V. Textes et références :

-  [Décret n° 2014-1231](#) du 22-10-2014 relatif à l'organisation d'instances pédagogiques dans les écoles et les collèges.
-  [BOEN n°42 du 1311-2014](#) (décret n° 2014-1231 du 22-10-2014) : Instances pédagogiques dans les écoles et les collèges.
-  Code de l'éducation : articles [D321-14](#) et [D321-15](#)

VI. Nota bene :

-  Ce document (relevé des conclusions) sera signé par le(la) président(e) et consigné dans un registre spécial conservé à l'école.
-  Une copie sera adressée : à chacun des membres du conseil, à l'IEC chargé de la circonscription, au principal du collège du secteur.

Secrétaire de séance :

Signature du(de la) président(e) :